



## COMMUNICATION

### SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

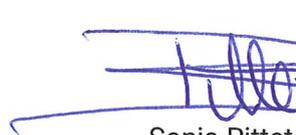
### DU 1<sup>ER</sup> AU 31 AOUT 2023

La Municipalité décide :

- De valider une offre pour le nettoyage des locaux de l'UAPE, du jardin d'enfants et de la cantine.
- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à la suite d'une naturalisation.
- De valider un certificat de travail, un avenant et un contrat de travail pour différents collaborateurs.
- De mettre à jour des procurations de la Caisse d'Epargne de Nyon.
- D'autoriser des demandes d'abattage d'arbres.
- De demander le dépôt d'un dossier concernant un changement d'affectation.
- De refuser des travaux anticipés à la délivrance d'un permis de construire.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De valider le document de levée d'oppositions présenté par la commune de Genolier au sujet du captage de la nappe de la Cézille.
- D'autoriser une course cycliste et pédestre qui passe sur le territoire communal.
- De rencontrer Région de Nyon au sujet du fonds sur la mobilité.
- De valider les communications sur les décisions municipales des mois de juin et juillet 2023.
- De fermer l'administration communale du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclus.
- D'assermenter Mme Joss selon l'article 9 de la loi sur les communes.
- De valider la pose de 7 panneaux d'interdiction dans le District Franc.
- De valider les formulaires d'utilisation des salles et refuges, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- De valider la simplification de la procédure 72d RLATC ne demandant plus l'affichage de 10 jours au pilier public.
- De demander des offres à différentes entreprises pour la mesure des émissions de l'antenne 5G située près de l'école.
- De refuser la délivrance d'un permis de construire à la suite de la synthèse CAMAC.
- D'organiser l'inauguration des vues panoramiques en présence des différents donateurs.
- De valider le changement de locataire d'une place au camping du Jubillet sous réserve d'informations complémentaires à recevoir.
- De fixer une date de rencontre avec le travailleur social de proximité de l'AISE.
- D'accepter des demandes pour diverses manifestations organisées sur le territoire communal.
- De mandater une seule entreprise pour le contrôle de tous les extincteurs présents dans les différents bâtiments communaux.
- De délivrer un permis d'habiter.
- D'organiser une entrevue avec M. Strobino, nouveau directeur de l'Esplanade.
- De valider des dénonciations et prononcer des ordonnances pénales pour stationnement illicite.
- De nommer une commission de salubrité

Au nom de la Municipalité  
La Syndique : La Secrétaire municipale  
Remplaçante :

  
Sonia Pittet

  
Nicole Joss